

**DELIBERATION DU BUREAU****SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

**OBJET: Lancement des plans de gestion différenciée : choix du prestataire et signature des conventions avec les communes**

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix  
Nombre de membres en exercice : 12 représentants 12 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9 représentants 9 voix

**N° : 023/2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit septembre, le bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Camps-la-Source.  
Il examine le point n° 05 de l'ordre du jour, visé en objet.  
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

**DELEGUES DES EPCI****ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – D BREMOND – M LATZ – JM CONSTANS – A MONTIER – JC FELIX – F PERO -

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B de BOISGELIN – A CHARRIER

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous- Préfecture

le :.....

Et publication ou notification

le :.....

En séance du 15 septembre 2016, le bureau du Syndicat Mixte du Pays de la Provence verte a délibéré approuvant le projet d'étude pour la réalisation de Plans de gestion alternatifs à l'usage des pesticides sur 10 communes de la Provence Verte volontaires (hors contrat de rivière) et à solliciter auprès des services de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) une demande de financement prévisionnelle de 80 000€ TTC et une part de participation des communes de 20 000€ TTC.

Six communes se sont portées volontaires : les communes de BARJOLS, BRAS, CORRENS, ENTRECASTEAUX, TAVERNES et MONTMEYAN et ont délibéré pour confier la réalisation de plans de gestion alternatifs à l'usage des pesticides au SMPPV.

En juillet 2017, le SMPPV a été informé que le Conseil d'administration de l'AERMC a autorisé d'accorder une aide totale de 64 000 € TTC au SMPPV pour l'élaboration de plans de gestion alternatifs aux pesticides sur 6 communes de la Provence Verte, pour un montant de des travaux justifié de 80 000 € TTC.

Le SMPPV a lancé un marché public pour la réalisation de 6 plans communaux de gestion différenciée et a reçu les offres de 3 bureaux d'étude :

- ENVILYS de 70 995€ TTC
- ALLIANCE de 60 000€ TTC
- VERDI de 65 328,00 € TTC

Au regard de l'analyse des offres, la proposition d'Alliance semble la plus pertinente.

#### **Le Bureau**

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- de valider le projet de convention de partenariat entre le SMPPV et les communes volontaires pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée, conformément au document en annexe
- d'autoriser le Président à signer cette convention avec chacune des communes de BARJOLS, BRAS, CORRENS, ENTRECASTEAUX, TAVERNES et MONTMEYAN
- d'arrêter le choix du prestataire Alliance pour la réalisation des Plan de gestion différenciée communaux
- D'autoriser le président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette démarche

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

**Le Président du Syndicat Mixte**

  
**Bernard VAILLOT**  
Maire de Camps la Source